MINISTERE CHARGE DES EAUX
FORETS CHASSES ET PECHES
=-=-=-=-=-=-=
DIRECTION DE CABINET
=-=-=-=-=-=-=
CELLULE CHARGEE DE LA MISE EN ŒUVRE
ET DE LA VERIFICATION DES DOCUMENTS
DES AUTORISATIONS FLEGT
=-=-=-=-=-=-=
N°24/MEFCP/DIRCAB/CMOVDAF-FLEGT

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
UNITE - DIGNITE - TRAVAIL
=-=-=-=-=-=-=

COURRIER ARRIVÉE
ENREGISTRE LE 14 MARS 2023
SOUS LE N° 173

QUITUS A L'EXPORTATION DES PRODUITS FORESTIERS

En application des dispositions des articles 190, 191 et 193 de la loi 08.022 du 17 octobre 2008 portant Code Forestier de la République Centrafricaine, de l'Arrêté additif n°007/MEDDEFCP/DIRCAB/DGEFCP du 22 février 2017, instituant la délivrance d'un quitus et de la Note de Service n°010/MEDDEFCP/DIRCAB du 20 février 2017,

La **SOCIETE TIMBERLAND INDUSTRIES, (PEA 188),** est autorisée à exporter ses produits forestiers du **mois de Décembre 2022** à titre exceptionnel durant tout le **mois de Mars 2023.**

Le présent quitus est délivré en trois (03) exemplaires originaux.

Fait à Bangui, le 14 MARS 2023

Le Ministre chargé, des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche

AMIT IDRISS

MEFCP - EXERCICE 2023

Ampliations :
DIRCAB……..1
CMEF……..1
ICEF……..1
DG……..1
DR……..1
IF……..1
Archives ……1